**Université de Bejaia Module : comptabilité financière II**

**FSEGC- Dépt, SEGC Année universitaire : 2023-2024, 1 ère Année SEGC**

**Série de révision**

**Questions de cours :**

1. Qu’est-ce qu’un effet de commerce ?
2. Montrer la différence entre la lettre de change (la traite) et le billet à ordre, ont-ils le même traitement comptable ?

**Exercice :**

Pendant le mois de février 2022, l’entreprise industrielle CRISTAL, a effectué les opérations suivantes :

**01/02 :** acquisition à crédit d’un mobilier de bureau pour 2 500 000 DAHT, remise 1 %, TVA 19 %. (Fr n° 100).

**02/02 :** l’entreprise lance une commande pour acheter des matières premières pour 200 000 DAHT, le fournisseur exige à l’entreprise une avance de 30 000 DA pour accepter la commande. L’entreprise paye cette avance par caisse le même jour (bon de commande n° 02, Bon de caisse n°04).

**05/02 :** l’entreprise reçoit les matières premières commandées le **02/02**. La facture comprend les éléments suivants : montant brut 200 000 DAHT, TVA 19 %, avance 30 000DA, rabais 2 %, le reste à payer par banque 203 240 DATTC (Fr n° 101, chèque n°100, BES n° 120).

**07/02 :** achat à crédit d’emballages perdus : Q= 1000 unités, prix = 200 DA/unité, remise 1 %, TVA 19 % (Fr n° 102), frais de transport 6000 DA, TVA 19 % (Fr n° 103). Entrée en stock le même jour (BES n°121).

**08/02 :** sortie de stock de 30 % des matières premières pour transformation (BSS n° 125).

**10/02 :** entrée en stock de produits finis, quantités 1200 unités, coût de production 90 DA/unité. (BES n° 135).

**12/02 :** l’entreprise adresse au fournisseur de l’opération **01/02**, un billet à ordre en règlement de la dette. Le fournisseur le reçoit et le même jour. ( B.O n° 08).

**14/02 :** vente de 500 unités de produits finis avec une marge de 45 %, un rabais 3 % et un escompte de 1 % ont été accordés au client, TVA 19%. Les produits finis sont conditionnés dans des emballages récupérables non identifiables, la consigne est pour 480 DA/Unités. Le transport est assuré par l’entreprise et facturé au client pour 12000 DA. Le client paye le total par caisse. Sortie du stock le même jour. (Fr n° 130, Bon de caisse n°50, BSS n° 140).

**20/02 :** le client restitue à l’entreprise la moitié des emballages consignés le **14/02**, l’entreprise accepte de les reprendre à 400 DA/unités, remboursement par caisse. (Facture d’avoir n°17, bon de caisse n° 57).

**23/02 :** achat à crédit d’un deuxième lot de matières premières conditionnées dans des emballages récupérables non identifiables pour 60 000 DA, une de remise 2% a été obtenue, TVA 19 %. Les emballages ont été consignés pour 9 000 DA et la consigne est payée par chèque bancaire. (Fr n° 110, chèque n°101, BES n°127).

**24/02 :** suite au règlement anticipé par chèque de la facture du **23/02**, le fournisseur accorde à l’entreprise une remise de 2% et un escompte de règlement de 1%. (Facture d’avoir n°12, chèque n°102).

**25/02 :** l’entreprise restitue au fournisseur la totalité des emballages consignés le **23/02**, l’entreprise les reprend à 8000 DA. (Facture d’avoir n°20).

**28/02 :** le client restitue à l’entreprise le reste des emballages consignés le **14/02**, l’entreprise les reprend au même prix que la consigne, le remboursement s’effectue par chèque bancaire. (Facture d’avoir n°21, chèque n° 60).

**Travail à faire :** enregistrer les opérations ci-dessus dans le journal de l’entreprise selon la méthode d’inventaire permanent.

\*Remarque : Le boni et le mali sont soumis à la TVA est pris en montant TTC, TVA 19%.